

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves Fontain Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), M. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), J.M. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004428

Rapport n°7.1 - Attribution de subventions 2018 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

Attribution de subventions 2018 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Dispositif d'accompagnement enseignement des musiques actuelles »	Montant du budget 2018 : 35 000 € Montant de l'opération : 35 000 €
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aide EM et programme d'animation »	Montant du budget 2018 : 350 000 € Montant de l'opération : 3 000 €

Résumé :

Depuis 2014, le Grand Besançon a conventionné avec l'association Le Bastion et la RAP La Rodia afin de renforcer les liens avec le CRR et les écoles de musique structurantes, en vue d'offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Il est proposé de renouveler ce conventionnement avec l'association Le Bastion et la RAP La Rodia sur une année en conservant les mêmes objectifs, avec un soutien financier de 12 000 € pour l'association Le Bastion et un soutien financier de 26 000 € pour la Rodia.

Par ailleurs, la Rodia étant partenaire de la MJC Palente et du CRR sur le projet de master class avec le groupe Electro Deluxe, présenté dans le cadre de Musiques en herbe, il est proposé de verser à la Rodia un soutien financier spécifique et exceptionnel de 3 000 € pour l'organisation du concert du 8 mai 2019 d'Electro Delux incluant, en première partie, un concert de restitution de la master class.

I. Soutien du Grand Besançon en faveur du dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles

A/ Cadre général

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de consolider le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions organisées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

B/ Evolution du département musiques actuelles du Conservatoire

Le Conservatoire a mis en place depuis la création du département musiques actuelles un cursus qui accueille tous les niveaux. Pour rappel, le DEM musiques actuelles n'était présent que dans un conservatoire en Franche-Comté (le CRD de Dole).

Des actions, décrites ci-dessous, en partenariat avec le Bastion et la Rodia, construisent progressivement l'offre de formation et d'accompagnement des musiques actuelles. Le Conservatoire propose de se situer dans le champ de la formation initiale, comme source du partenariat.

II. Bilan du partenariat avec le Bastion et la Rodia sur 2017-2018

A/ Partenariat avec le Bastion

1. Rappel des éléments de la convention spécifique avec le Bastion

Dans le cadre de ses missions, le Bastion s'engage à organiser des stages destinés aux musiciens du Bastion et aux élèves des écoles de musique et du Conservatoire, assurer la coordination et la mise en œuvre du dispositif Piston et assurer un rôle d'accueil et de conseil auprès des musiciens amateurs.

2. Bilan sur la période de septembre 2017 à septembre 2018

Répétition :

611 adhérents/utilisateurs, 183 groupes, 75 % du public habitant dans le territoire de la CAGB.
150 groupes en amateur (490 musiciens), 30 groupes en voie de professionnalisation (120 musiciens) accueillis en 2017-2018. Volume de 11 570 h de répétition à l'année environ. 70 adhérents environ à l'année sont intermittents du spectacle.

Ressource et lien avec le milieu artistique :

35 rendez-vous personnalisés à l'année (musiciens, organisateurs, bénévoles, promoteurs et entrepreneurs), relai mensuel de l'info régionale via newsletter et réseaux sociaux (5000 contacts), tenue et mise à disposition de base de données régionales (diffusion, enseignement/formation, répétition, studio d'enregistrement, référencement groupes régionaux, festivals). Veille d'info, accueil de publics et conseils informels, relai AGISON Franche-Comté, membre de la FEMA et FEDELIMA, SMA.

Accompagnement :

- Dispositif Piston#8 (groupes en amateur) : 6 groupes accompagnés en 2017, volume de 40 journées environ de formation. Piston#9 4 groupes accompagnés, 25 journées de formation.
- Organisation d'ateliers thématiques à destination des musiciens, techniciens et élèves du CRR : volume de 5 journées à l'année (pratique, techniques, artistique et administratifs)
- Actions d'enregistrements, maquettage et aide aux documents techniques de groupes : 8 enregistrements pour 45h de travail des techniciens dédiés.
- Opération Engrenage#3 à la Rodia (groupes en processus de professionnalisation).
- Bilan chiffré d'Engrenage#3 :
35 groupes postulants, 3 lauréats choisis par un jury représentant la filière nationale parmi les 14 projets présélectionnés du comité de pilotage régional, 1 artiste parrain, pour un volume de travail de 60 journées de détection des groupes émergents & de mise en réseau de la filière en Bourgogne Franche-Comté pour l'opération.
Volume d'accompagnement débriefing, diagnostic/stratégie, consulting : 44 journées
Proposition d'accompagnement, repérage et mise en réseau : 12 journées
Volume d'accompagnement technique global : 4 journées
69 participants pour 174 inscriptions aux 5 ateliers thématiques, 23h de formation en collectif.
600 groupes régionaux référencés dont 500 groupes actifs en 2017-2018.

Formation :

11 thématiques de formation différentes sur la période pour 101 stagiaires et 21,5 journées de formation pour 154h de formations dispensées par 13 intervenants différents.

Ralentissement de l'activité de formation cette saison lié à l'ingénierie autour du plan de formation 2019 et de l'ouverture du rez-de-chaussée du Bastion.

Aide à la création : ORKESTRA

Le Bastion met à disposition gracieusement ses locaux depuis décembre 2015 pour le travail de création, de ré-écriture, de répétition et d'arrangements en petits groupes pour ØRKESTRA mais aussi accompagne et porte administrativement ce projet de création (aide FEIAIC en 2018)

Volume d'heures de répétition : 200 heures de répétition et 10 journées de résidences (Le Bastion, Petit Théâtre, Théâtre Ledoux, Rodia, Moloco).

1 date de concert en 2017 : Festival International de Musique de Besançon

B/ Partenariat avec la Rodia

1. Rappel des éléments de la convention spécifique avec la Rodia

Dans le cadre de ses missions, la Rodia s'engage à organiser des rencontres d'artistes destinées aux élèves des écoles de musique associatives et du conservatoire type sorties de chantier, rencontre avec l'artiste associé, stages, master-class..., à proposer des actions pédagogiques comme des conférences, formations à la scène..., à accueillir la restitution des projets personnels des élèves de 3^{ème} cycle du conservatoire et des projets des écoles de musique structurantes, à programmer des soirées thématiques spécifiques avec restitution des ateliers de pratiques collectives et à concevoir et élaborer une création annuelle entre les élèves du conservatoire et des écoles de musique et les artistes invités à la Rodia...

2. Bilan de la saison 2017/2018 au regard de ce partenariat

Accompagnement :

La Rodia collabore activement à plusieurs dispositifs d'accompagnement aux pratiques au sein d'un réseau cohérent de soutien aux artistes repérés : opération Iceberg, talents Emergents, Jeunes Talents, Module scène du dispositif Piston, Participation au dispositif Engrenage, Jeunes groupes et Premières scènes.

Répétition :

Espace de répétition sur scène pour les groupes amateurs locaux :

Saison 2017/2018: 36 groupes ou projets accueillis / 79 journées de travail scénique et de création.

La Rodia propose à des artistes amateurs de se perfectionner à la pratique scénique dans des conditions professionnelles. 14 projets ont été accompagnés par la Rodia pour des répétitions sur scène ou des résidences de création.

Ateliers, stages, formations, action artistique :

Atelier de pratique scénique sur le stage d'avril d'Idencité porté par le CAEM,

Captation sonore d'un travail musical sur la thématique de chansons engagées, projet porté par le Musée de la Résistance et de la Déportation en partenariat avec le chanteur Alfred MASSAÏ dans le cadre des parcours culturels en temps scolaire.

Emergences 2018 : projet ØRKESTRA en collaboration avec Le Bastion :

La Rodia a accueilli et soutenu le projet ørkestra avec 8 journées de répétition en grande salle et une restitution qui a attiré 800 spectateurs le 09 juin 2017.

20 septembre 2017 : représentation au Théâtre Ledoux, Festival International de musique de Besançon Franche-Comté. ØRKESTRA travaille sur deux nouvelles œuvres pour étoffer son répertoire : "Dans l'Antre du Roi de la Montagne" de Grieg et "Mars" de Holst.

Représentation le 14 septembre 2018 : Festival Moloco (Hors les Murs, *Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté*), *Moloco, Montbéliard (25)*.

Moovies en collaboration avec le CRR :

La Rodia a soutenu et accueilli le projet Moovies, dans le cadre d'une résidence au CRR du jazzman Médéric Collignon. Le Jeune Orchestre d'Harmonie du CRR a participé à plusieurs ateliers de création avec l'artiste, avec un concert de restitution le 25 avril 2018 à la Rodia.

Sur le premier semestre 2018, la Rodia a accueilli une formation professionnelle à la scène en collaboration avec l'Ecole Supérieure Musicale (ESM) Bourgogne Franche-Comté, encadrée par les artistes Claudia Philipps et Jean Bisello.

La section DMA du Lycée Pasteur a expérimenté sur 4 sessions de travail tous les aspects inhérents à la régie son, lumière et plateau autour de projets de création et de mise en situation professionnelle. Le département musiques actuelles du CRR de Besançon a pu préparer la tenue des épreuves de fin de cycle avec 3 modules scéniques encadrés au Club.

Action culturelle :

Rodiathèque et Sound and Vision, /Conférence sur les musiques actuelles présentées dans les médiathèques (Pouilley les Vignes, Saint Vit, Quingey, etc...) 21 séances, 647 participants.

Participation au groupe de réflexion informel « Insertion Culture » composé des établissements culturels bisontins et de certaines structures d'insertion socio-professionnelles (Régie des Quartiers, Pro BTT, Invités au festin, CCAS, Brasserie de l'Espace, FJT des Oiseaux, etc..)

III. Perspectives 2018-2019 du dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles

Les acteurs du dispositif ont proposé la poursuite des actions. Cette année scolaire reste dans la continuité des années précédentes.

Chacune des structures va s'attacher à proposer ou co-construire des actions en partenariat sur des bases identiques aux années précédentes.

Des temps de réflexion sur l'articulation sur la formation au Conservatoire, au Bastion et à la Rodia vont être mis en place, notamment des « semaines banalisées de formation », à l'initiative du CRR, sur l'environnement technique, scénique qui permettront de faire circuler les élèves entre différentes structures (Bastion, CRR, Rodia). Théoriquement à destination de tous les élèves du département MA du CRR (80 pers), elles feront parties du cursus.

Un programme sera défini avec les professeurs du CRR et les partenaires (Bastion, Rodia). Les semaines se dérouleront du 10 au 15 décembre 2018, puis l'avant-dernière semaine en amont des petites vacances scolaires 2019.

En complément du dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, la Rodia est sollicitée de manière complémentaire sur le projet « Electro Deluxe », groupe de l'année aux Victoires du jazz 2017. Pour rappel, ce projet est porté par la MJC Palente en cohérence avec son rôle d'école de musique structurante et notamment « l'axe animation du territoire ». Ce projet a été soutenu par le Grand Besançon, via « Musiques en herbe », à hauteur de 9 000 € (délibération du 27 septembre 2018). Il est proposé de verser à la Rodia, en complément de la subvention « dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles », un soutien financier spécifique et exceptionnel de 3 000 € pour l'organisation du concert du 8 mai 2019 d'Electro Delux incluant, en première partie, un concert de restitution de la master class.

Du point de vue financier, les conventions proposées envisagent un soutien de 26 000 € (23 000 € + 3 000 €) pour la Rodia et 12 000 € pour le Bastion pour l'année scolaire 2018-2019.

Mmes AS. ANDRIANTAVY(2), M. EL. YASSA, O.FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT, F. PRESSE(2), et C. WERTHE(2) et MM. P. BONTEMPS, P.CURIE(2), R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le principe de conventionnement avec la RAP la Rodia et l'association le Bastion en vue de soutenir le dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,**
- **attribue une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia et une subvention de 12 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre précité,**
- **attribue une subvention de 3 000 € à la RAP La Rodia pour l'accueil du groupe Electro Deluxe dans le cadre de « Musiques en herbe » 2018-2019,**
- **autorise Monsieur le Président, ou à son représentant, à signer les conventions annuelles ci-jointes avec la RAP La Rodia et l'association le Bastion.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 14



Pour extrait conforme,
Le Président



Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 novembre 2018, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

Et :

L'association Le Bastion, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, 16 avenue Arthur Gaulard - 25 000 Besançon,

Préambule

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2018-2019, le Bastion poursuit des actions de partenariats avec les acteurs des musiques actuelles, tout en renforçant ses liens avec le Conservatoire et en expérimentant un nouveau dispositif d'accompagnement. L'association s'est également donnée pour perspectives de renforcer ses liens et actions avec les écoles de musique structurantes.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'association le Bastion.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par le Bastion en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions de formation destinées aux groupes amateurs, aux élèves du Conservatoire et des écoles de musique,
- l'organisation de dispositifs d'accompagnement de groupes tels que PISTON pour les groupes amateurs et ENGRENAGE pour les groupes préprofessionnels,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Publics et Pratiques Artistiques, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, du Bastion, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.
Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon.
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer le Bastion comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 3 - Engagements de l'association Le Bastion

Le Bastion s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1^{er},
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique.

Les actions évoquées sur l'année scolaire 2018-2019, que le Bastion soit pilote ou contributeur, pourraient être :

- Ancrer et développer Piston en parallèle du DEM MA du CRR avec des interventions des professeurs du département MA du CRR et d'intervenants Bastion (musiciens conseils, réalisateurs artistiques...);
- Construire des liens entre groupes constitués, étudiants du PESM BFC et élèves et professeurs du Conservatoire du Grand Besançon ;
- Partenariat et perspectives de travail avec les institutions locales, le triptyque Bastion-Rodia-CRR, objectif général : de par leurs équipements, les 3 structures affichent la volonté de constituer un groupe d'observation permanente du secteur en établissant des principes d'échange et un diagnostic, partagé pour le développement de la scène sur le bassin bisontin et en région. Les trois structures collaborent au développement des musiques actuelles en mutualisant leurs moyens en ce sens, définissent et partagent des actions sur la diffusion, la pratique musicale et l'accompagnement, la formation et l'action artistique et culturelle.
Dans ce cadre, le CRR initie des « semaines banalisées » qui s'appuieront sur les acteurs des musiques actuelles pour enrichir le contenu ;
- Participer à une veille musiques actuelles et participer aux différents jurys régionaux et dispositifs d'accompagnement : (Jeunes Talents, Imagine, Emergences, Printemps de Bourges, FEMA, FAIR) ;
- Favoriser le croisement et la rencontre des publics autodidactes et élèves du CRR, publics Rodia (professionnels et acteurs de la filière) autour de l'offre de formation ;
- Pérenniser l'opération Engrenage et l'étendre à l'échelle de la Grande Région et proposer aux groupes locaux des rencontres avec le milieu professionnel national (artiste, éditeur, manager, tourneur, labels, centre de formations...), créer une passerelle entre repérage régional et national (FEMA, FAIR, Studio Des Variétés, SACEM) ;
- Co-construire avec les écoles de musique du Grand Besançon un calendrier de formation sur l'agglomération pour 2019 ;

- Assurer la mission de coordination de la Fête de la Musique pour la Ville de Besançon et gérer une scène dédiée le 21/06/2019 ;
- Asseoir le partenariat dans le dispositif de soutien à la création Emergences et proposer en lien avec la Rodia un artiste à présenter pour Emergences 2019 tout en assurant également un concert dans les bars ;
- Informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles ;
- Etablir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par le Bastion, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions ;
- Transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention ;
- Citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir de la signature de cette convention.

Articles 5 - Conditions financières

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association Le Bastion une subvention de 12 000 € (douze milles euros) sur son compte bancaire, à la signature de la présente convention.

Article 6 - Dispositions particulières de contrôle

Le Bastion s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 7 - Assurances

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 - Litiges

En cas de différends relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour l'association Le Bastion,
Le Président,

Yann MOREL

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 novembre 2018, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

Et :

La Régie Autonome Personnalisée, la Rodia, représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel COMBY - 4, avenue Chardonnet - 25 000 Besançon.

Préambule

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2016-2019, la Rodia fait évoluer sa réponse au cahier des charges des SMAC, fort de son expérience de ces cinq premières années d'ouverture, des contraintes économiques et du contexte sociétal.

La Rodia accentue son action sur le territoire grand bisontin. Les actions initiées pour 2018-2019 portent sur les bases des partenariats de ces trois dernières années, tout en proposant de nouvelles actions culturelles pour élargir son public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Rodia.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par la Rodia en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs : apprentissage de l'espace scénique...
- un dispositif d'accompagnement de groupes, de découverte de l'environnement socio professionnel,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Publics et Pratiques Artistiques, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, de la Rodia, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.
Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon.
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à la Rodia dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer la Rodia comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la Régie Autonome Personnalisée.

Article 3 - Engagements de La Rodia

La Rodia s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1^{er},
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique,
Les actions évoquées sur l'année scolaire 2018-2019, que la Rodia soit pilote soit est contributeur :
 - o Participation financière et logistique au projet Idencité en partenariat avec le CAEM Planoise : prise en charge d'une intervention artistique sur le projet / mise à disposition d'espaces scéniques de répétition et de restitution.
 - o le partenariat à Engrenage et Piston, opérations pilotées par le Bastion
 - o le partenariat avec le CRR : Partenariat avec le département Musiques Actuelles du CRR de Besançon pour la préparation et la restitution scénique à La Rodia des épreuves du DEM Musiques actuelles en juin 2019. Participation aux jurys et comité pédagogique.
- dans le cadre de « Musiques en herbe » 2018-2019, accueillir le groupe Electrodéluxe en mai 2019, dans la grande salle, concert inscrit comme restitution du projet pédagogique, en première partie, initié par la MJC Palente en partenariat avec le Conservatoire,
- informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par La Rodia, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la période 2018-2019 (année scolaire). Elle entre en vigueur à compter de la signature de cette convention par les parties.

Articles 5 - Conditions financières

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à la Rodia une subvention de 26 000 € (vingt-six mille euros) :

- soit 23 000 € au titre du soutien au dispositif global d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- et 3 000 € en soutien à l'accueil du groupe Electro Deluxe dans le cadre de « Musiques en herbe » avec la restitution de la master class portée par la MJC Palente en partenariat avec le Conservatoire.

Ces montants seront versés sur le compte bancaire de la Rodia à la signature de la présente convention.

Article 6 - Dispositions particulières de contrôle

La Rodia s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 7 - Assurances

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 - Litiges

En cas de différends relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour La Rodia
Le Directeur,

Emmanuel COMBY

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET